

VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 19 JUILLET 2021

Présent(e)s :

M. Claude EERDEKENS, Bourgmestre
MM. Vincent SAMPAOLI, Benjamin COSTANTINI, Guy HAVELANGE, Françoise LEONARD et Elisabeth MALISOUX, Echevins ;

MM. Sandrine CRUSPIN, Christian BADOT, Marie-Christine MAUGUIT, Etienne SERMON, Rose SIMON-CASTELLAN, Philippe MATTART, Philippe RASQUIN, Christian MATTART, Françoise TARPATAKI, Florence HALLEUX, Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Cassandra LUONGO, Jawad TAFRATA, Kévin GOOSSENS, Caroline LOMBA, Christine BODART, Marie-Luce SERESSIA, Natacha FRANCOIS, Gwendoline WILLIQUET, Damien LOUIS, Hugues DOUMONT, Nathalie ELSSEN et Eddy SARTORI, Conseillers communaux ;

M. Pascal TERWAGNE, Directeur général adjoint.

Présidence pour ce point : M. C. EERDEKENS

13.6. OBJET : PATRIMOINE – Location du droit de chasse sur le lot numéro 2 dit « du Bois de Bousalle » au profit de Monsieur Jules VOSSEN – Approbation

Le Conseil,

VU les articles L 1122-21, L 1122-26 § 1^{er} et L 1122-30 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

VU sa délibération n° 14.3. du 25 mai 2021, portant arrêt du cahier général des charges devant régir la location du droit de chasse sur les propriétés communales durant la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2030 ;

VU le cahier spécial des charges n° 2021/002/Bois de Bousalle, annexé à la délibération n° 14.4. du 25 mai 2021 ;

ATTENDU que, concernant ce lot n° 2, le mode d'adjudication fixé est la location de gré à gré, pour une durée de neuf ans et moyennant paiement d'un loyer annuel de base minimum de 125 euros ;

QUE, en l'occurrence, le droit de préférence est accordé au locataire sortant ;

CONSIDERANT que Monsieur Jules VOSSEN, de Riemst, a par courrier du 21 juin 2021, fait parvenir au Collège communal une proposition de relocation du droit de chasse sur ce lot et offert un loyer de 125 euros/an pour cette location ;

ATTENDU que la caution présentée par Monsieur VOSSEN, en la personne de Monsieur Guido GERRITS, de Bilzen, Amelsdorp, numéro 27, a été agréée par le Collège communal en séance du 2 juillet 2021 ;

CONSIDERANT que l'offre de loyer proposée par Monsieur Jules VOSSEN correspond au minimum fixé par le Conseil communal et, que, dès lors, rien ne s'oppose à ce que le droit de chasse soit reloué à l'intéressé à ces conditions ;

VU les extraits du plan cadastral et de la matrice ;

VU les pièces versées au dossier ;

SUR la proposition du Collège communal et après en avoir délibéré en séance publique,

ARRETE :

Article 1er :

La location du droit de chasse sur le lot numéro 2, dit « du Bois de Bousalle », à Coutisse, d'une superficie totale approximative de 4,1845 hectares, tel que ce lot est mieux défini à l'annexe n° 2021/002 du cahier spécial des charges du 25 mai 2021, est consentie à Monsieur Jules VOSSSEN, de (3770 Riemst (Millen), Sluizerweg, numéro 14, pour une durée de neuf ans à compter de la signature du bail, soit jusqu'au 30 juin 2030, et moyennant un loyer annuel de base de 125 euros, aux conditions du cahier général des charges et du cahier spécial des charges arrêtés le 25 mai 2021.

Article 2 :

2.1. La présente décision sera notifiée à Monsieur Jules VOSSSEN ainsi qu'à sa caution solidaire et indivisible, en la personne de Monsieur Guido GERRITS, de Bilzen.

2.2. Les intéressés seront invités à signer le bail de chasse dans les plus brefs délais.

Article 3 :

Une expédition conforme de la présente délibération sera communiquée à Madame la Directrice financière ainsi qu'au Cantonnement de Namur du Département de la Nature et des Forêts.

Ainsi fait en séance, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général adjoint,

(sé) P. Terwagne

Le Président,

(sé) C. Eerdekens

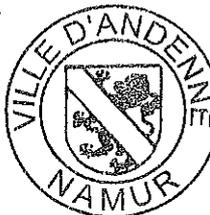
Pour expédition conforme,

Par le Collège,

Le Directeur général adjoint,



Pascal TERWAGNE



Le Bourgmestre,



Claude EERDEKENS